

LA LETTRE



Communauté de Communes
Cœur de Charente

www.coeurdecharente.fr

- proximité
- ruralité
- nouvelles technologies
- aménagement
- santé

Le mot du président

Une dynamique en marche

De fortes contraintes financières pèsent sur les budgets locaux (réduction des dotations de l'État, réforme de la taxe d'habitation...), néanmoins votre communauté de communes a décidé de poursuivre les projets engagés et d'en ajouter d'autres indispensables pour le développement de notre territoire.

Il me faut ici :

- rendre hommage à mon bureau et à tous les élus communautaires pour leur implication lors des débats des conseils communautaires et lors des travaux des commissions mises en place,
- et remercier toute l'équipe administrative et technique pour son engagement sans faille à mettre en œuvre la politique décidée par les élus et cela dans le cadre d'une nouvelle organisation des services.

Parmi les chantiers en cours ou à venir trois sont primordiaux pour l'édification de notre projet de territoire :

- le déploiement numérique sur Cœur de Charente. Dans un souci d'équité entre les communes et de pérennité, les élus ont voté à l'unanimité pour la couverture intégrale en fibre optique selon un plan pluriannuel.
 - la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire qui devra veiller aux intérêts de tous.
 - la mise en place d'un maillage de cabinets médicaux pluridisciplinaires pour répondre – même si ce ne sera pas suffisant – au risque de désertification médicale qui nous menace. D'autres projets sont en cours et ils vous seront présentés dans le bulletin qui sera diffusé l'année prochaine.
- Au 1^{er} janvier 2018, deux nouvelles compétences seront exercées par la communauté de communes : la gestion de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communautaire et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Bien cordialement

Jean-Pierre de Fallois, président de la communauté de communes Cœur de Charente, conseiller municipal à Mansle



L'aménagement numérique sur notre territoire

Partenaire de Charente Numérique, la communauté de communes a fait le choix en mars dernier de la fibre optique pour l'ensemble des abonnés de ses 54 communes. L'assemblée communautaire a confirmé à une très large majorité, lors de sa séance plénière du 7 décembre dernier, son souhait de poursuivre le partenariat avec Charente Numérique, engagé depuis de nombreux mois.

C'est quoi la fibre ?

C'est un filin en verre de la taille d'un cheveu, qui permet de transmettre des données par le biais d'un signal lumineux. Technologie incomparable en terme de performances avec l'ADSL, et surtout pérenne, elle permet de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur des milliers de kilomètres.

La fibre optique : un enjeu de développement incontournable / Un choix solidaire

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire communautaire constitue l'enjeu majeur d'attractivité et de développement. Christian Croizard, vice-président en charge des projets structurants et du déploiement numérique, en est le premier convaincu. Pilote du dossier au sein de la communauté de communes, il a su recueillir l'accord unanime des élus communautaires pour la couverture intégrale du territoire en fibre optique. Le 13 avril 2017, l'assemblée décidait d'engager une enveloppe financière de plus de 4 millions d'euros avec la volonté de favoriser l'accès au numérique en tous points du territoire.

La fibre pour tous : 15 000 prises desservies par la fibre optique à l'horizon 2022

Cœur de Charente représente 10 % du réseau de prises qui seront prochainement desservies par

Siège communautaire

Direction générale des services.
Services communication, développement économique, tourisme, culture et patrimoine, comptabilité.

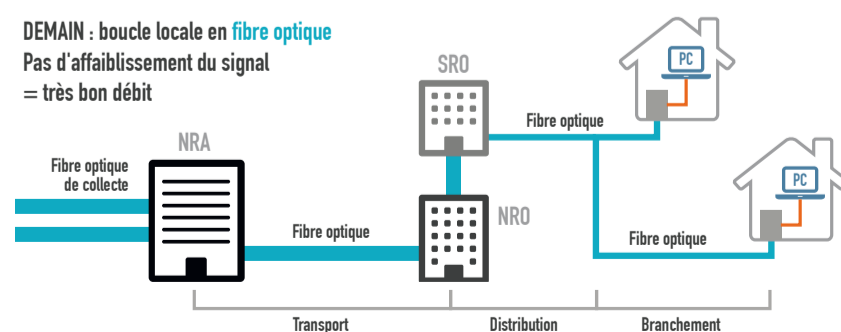
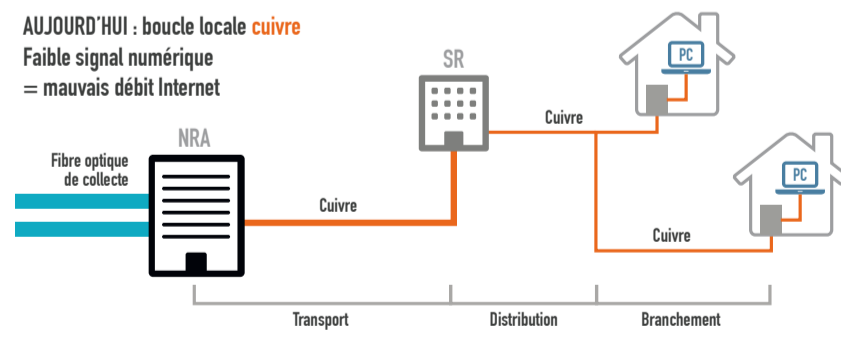
10, route de Paris - 16560 TOURRIERS
tél. 05 45 20 68 46

Charente Numérique, en charge des travaux de déploiement pour le compte de ses structures partenaires (Département, communautés de communes, Région, État, Europe).

Travaux de déploiement de la fibre optique : le phasage et les échéances

La priorité a été donnée aux zones les plus en souffrance en tenant compte des contraintes techniques et financières. Le département a été découpé en 4 secteurs géographiques regroupant entre 25 000 et 30 000 prises. Cœur de Charente sera très majoritairement concerné par le secteur n°4 qui couvre également les territoires voisins des communautés de communes Val de Charente et du Rouillacais. Chaque secteur sera attribué à une entreprise (ou groupement d'entreprises) chargée d'installer le réseau de fibre optique. **De 2017 à 2020, un minimum de 4 800 prises seront fibrées sur Cœur de Charente.** Il restera donc à l'entreprise retenue de livrer 10 000 prises sur la période allant d'avril 2020 à décembre 2022.

Des sites jugés « prioritaires » (Économie, Éducation, Santé) seront également fibrés au plus tard en juillet 2019. «*Tout ne peut être prioritaire, sinon plus rien ne l'est.*»



NRA = Nœud de Raccordement d'Abonnés
NRO = Nœud de Raccordement Optique
SR = Sous Répartiteur
SRO = Sous Répartiteur Optique



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la facturation de la redevance annuelle de 20 € est effectuée sur la facture d'eau potable (sauf pour les usagers de l'ancien syndicat d'eau potable de Luxé, qui ont reçu la facture émise directement par la communauté de communes).

Pour toute information : www.coeurdecharente.fr onglet assainissement ; vous pouvez y retrouver notamment notre règlement de service.

Pôle aménagement et environnement

Services assainissement, bâtiments et travaux, urbanisme.

5, avenue Paul Mairat
16230 MANSLE
tél. 05 45 20 71 33



PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Un PLUi est porteur d'un projet sur le devenir du territoire : il définit les perspectives pour les années à venir pour le développement touristique, économique, démographique, urbain... Il veille à mettre en place les leviers pour dynamiser le territoire.

Ainsi, à l'initiative de Monique Ploquin, vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, la communauté de communes a décidé le 6 juillet 2017 de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Le PLUi est un document de planification qui fixe les règles d'occupation du sol. Ainsi, il régit le lieu, l'objet et la manière de construire.

Actuellement, les communes sont en quasi-totalité soumises au règlement national d'urbanisme. **Le PLUi permettra donc à toutes les communes de disposer d'un document d'urbanisme unifié, opérationnel et récent dont les règles seront adaptées à la situation locale.**

Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur de multiples facettes de votre quotidien :

- Il définira notamment les règles applicables aux permis de construire et aux différentes autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes.
- Il déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée, et les secteurs où implanter les futurs équipements de services.

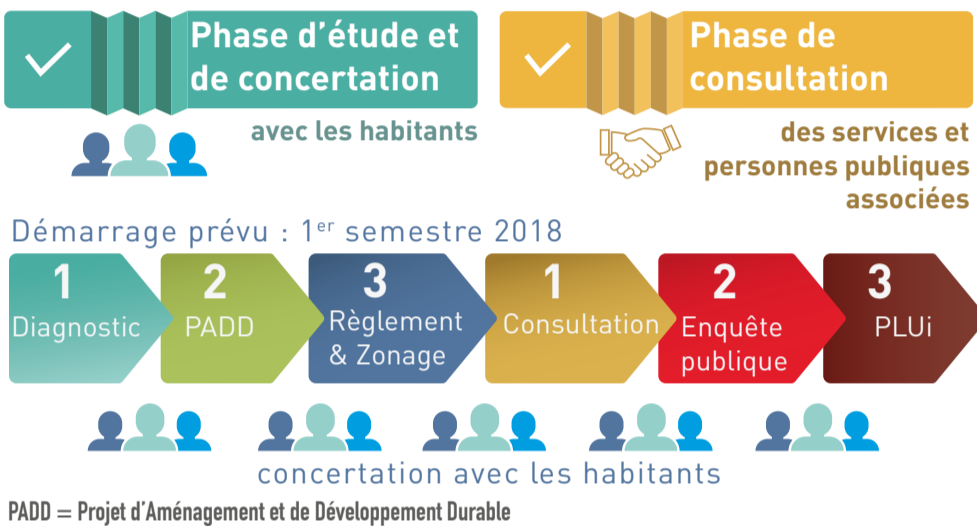
Où s'informer ?

- articles dans le bulletin communautaire, la lettre d'information dédiée, la presse locale...
- site Internet de la communauté de communes
- pôle aménagement et environnement à Mansle

Comment participer ?

Vous pourrez participer à l'élaboration et exprimer votre avis sur ce projet au travers de différentes instances et documents mis à disposition :

- des réunions publiques d'échanges sur différentes étapes d'avancement du projet
- un registre de concertation disponible sur des sites communautaires
- un recueil des propositions-observations du public dans un cahier de suggestions mis à disposition dans chaque commune
- un recueil, via le site Internet de la communauté de communes, des observations-réflexions propositions autour du PLUi.



Pôles et Maisons de Santé pour un égal accès à la prévention et aux soins

Face à la désertification médicale et au vieillissement de la population, la communauté de communes et ses communes s'engagent au maintien de leurs services de santé.

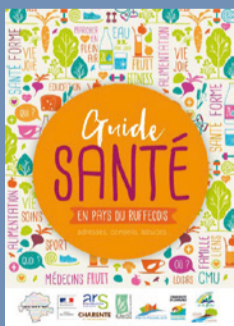
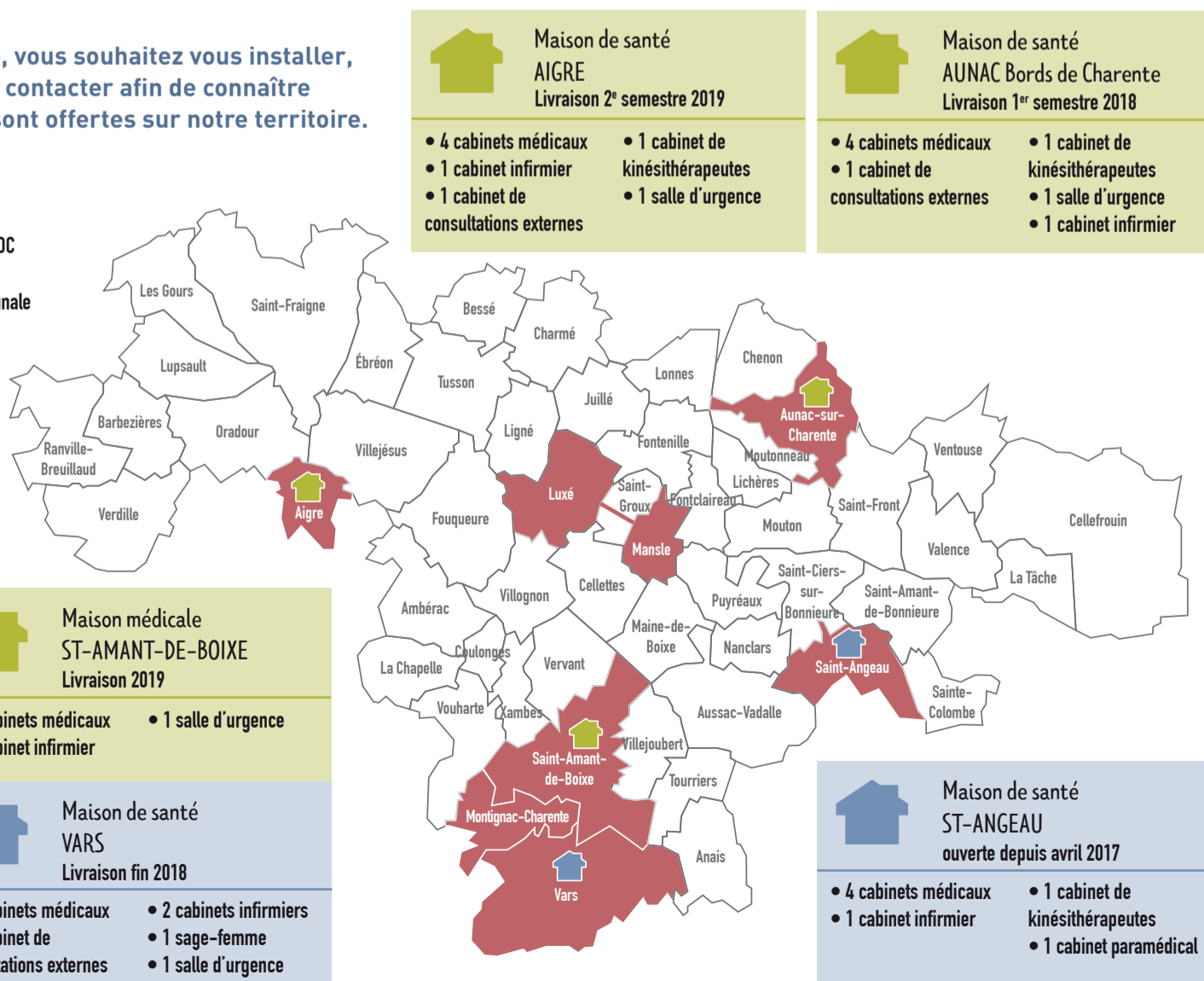
Conscients de l'enjeu de maintenir une offre de soin de proximité et de qualité, mais également de s'adapter aux nouvelles pratiques des professionnel(les) de santé, les élus de Cœur de Charente ont entrepris la mise en œuvre des actions

définies dans le cadre du contrat local de santé du Ruffécois signé par les collectivités partenaires et l'ARS en 2015. Jean-Marc de Lustrac, vice-président en charge de la Santé de la communauté de communes et du PETR du Pays du Ruffécois, a pour priorité d'**encourager les regroupements de professionnels de santé pour une offre pérenne, concertée et coordonnée**, tout en favorisant l'installation de nouveaux praticiens.

Résultat d'une concertation étroite entre les professionnels de santé du secteur et les collectivités locales, la création des pôles et maisons de santé visent à offrir un **« guichet unique » pour les patients** qui disposeront d'une offre de soin coordonnée, avec la possibilité de bénéficier d'une prise en charge globale sur une amplitude d'accueil optimisée.

Professionnels de santé, vous souhaitez vous installer, n'hésitez pas à nous contacter afin de connaître les possibilités qui vous sont offertes sur notre territoire.

- pôle de santé
- maîtrise d'ouvrage de la CDC
- maîtrise d'ouvrage communale



Retrouvez tous les services de santé en place dans le guide de santé du Ruffécois via la rubrique « Santé » de notre site Internet.

Pôle services à la population et attractivité

Services enfance-jeunesse, bibliothèques, sport et vie associative.
10, rue du Pont-Raymond - 16140 AIGRE
tél. 05 45 20 68 46